

Jacques-Charlemagne DOUTRELEAU

Laboureur et maître de poste à la Chapelle-en-Serval (1744-1789)

Perruque soignée, chemise à jabot, veste de drap soulignent la sobre élégance des fermiers au XVIII<sup>e</sup> siècle.

# Les vice-rois des campagnes ?

autour de quelques dynasties de fermiers-laboureurs

XVIème - XIXème siècles.

Jean-Marc MORICEAU

Les riches plaines à blé de l'Île-de-France ont favorisé l'émergence et la perpétuation de puissantes dynasties d'agriculteurs qui sont restées longtemps à la tête des grandes exploitations et pour certaines, le demeurent aujourd'hui (1). La domination économique de ces puissantes familles s'est accentuée, semble-t-il, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à recouvrir les principaux aspects de la vie sociale, culturelle et politique. Mobiles et foisonnantes, les lignées de "marchands-laboureurs" suivant l'expression des XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècles, devenus "fermiers-laboureurs" au siècle des Lumières, "propriétaires-cultivateurs" ou simplement cultivateurs au XIX<sup>e</sup>, et "agriculteurs" au XX<sup>e</sup>, constituent sans doute le groupe social le plus anciennement implanté dans ces terres céréalières (2). Peut-on mesurer cette longévité et expliquer ? Peut-on préciser les fondements du pouvoir et le rayonnement géographique et social de ce patriciat rural ?

C'est sur ces pistes qu'on s'orientera ici, après avoir analysé brièvement quatre dynasties fermières qui ont joué un rôle important dans l'histoire du Multien et du Valois, sans rester confinées entre Crépy et Dammartin.

Charles BEJOT était installé à Bouillant, aux portes de Crépy-en-Valois, sous le règne du bon roi Henri. En 1628, les actes notariés présentent Robert BEJOT, son fils, comme laboureur dans la ferme de Mermont (3), où lui succèdent ses trois enfants. A partir de cette génération, on trouve jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les limites provisoires de notre information, une vingtaine de laboureurs du même nom, tous maîtres de bonnes

et solides fermes entre Compiègne, Soissons, Meaux et Gonesse, sur toute l'étendue des plateaux limoneux du Multien, du Valois et du Pays de France.

L'extension géographique du réseau familial et la très forte mobilité qui l'accompagne, soulignent un rayonnement social sans pareil à la campagne. Fermiers-laboureurs, nos BEJOT exploitent couramment trois charrues

(1) L'article présenté ici rassemble quelques premiers matériaux d'un travail de doctorat en histoire sur les élites rurales de l'Île-de-France du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles. On s'est efforcé de regrouper la plupart des exemples sur l'actuel arrondissement de Senlis, pour répondre au cadre fixé par la journée historique de Crépy-en-Valois de mars 1985. Mais le caractère artificiel des limites administratives pour des fermiers qui rayonnaient sur l'ensemble du Multien et une partie du Valois et de la Plaine de France, et le centre de gravité plus proche de Paris de la majorité des familles étudiées expliquent les quelques débordements qu'on s'est autorisés au sud du département de l'Oise, en Seine-et-Marne et en Val-d'Oise tout en restant dans la même région naturelle.

(2) Le baron André de MARICOURT le soulignait déjà en 1930, à propos des grands cultivateurs du Valois : "Si vous frappez aux portes de ces vieilles fermes... alors le spectacle est tout autre. Les siècles ont passé, les races demeurent... vous retrouvez là les véritables enracinés de la région". En flanant dans Senlis, Senlis, 1930, pp 134-151. Trente ans après, dans sa célèbre thèse d'histoire, Pierre GOUBERT insistait sur la "caste sociale" des receveurs de seigneurie et sur l'originalité des grands fermiers de l'Oise, Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, Paris, 1960, pp 175-178.

(3) Archives notariales de Crépy-en-Valois, Etude de Me LHERMINIER. Carrier, 1628-1629, transaction du 18-04-1628.

- soit plus de 100 hectares - et dépassent parfois les 200. Même dispersées aux quatre coins du terroir et parfois au-delà, leurs exploitations, louées souvent aux couvents ou à la noblesse parisienne, rassemblent les plus belles parcelles autour des bâtiments de la ferme. Par des cumuls de baux et des échanges entre laboureurs, ils s'efforcent d'organiser plus rationnellement leur culture : la veuve d'Antoine BEJOT, Marguerite AFFORTY regroupait ainsi à Gonesse, en 1740, 282 arpents du domaine du roi, 303 arpents de l'Hôtel-Dieu de Paris avec une partie des dîmes et des champarts (4). Amodiateurs de dîmes ou receveurs de droits seigneuriaux, comme Dominique BEJOT à Coevres en 1734, les fermiers ajoutaient à leur primauté d'exploitant des monopoles économiques décisifs au village. Mais certains vont au-delà : Dominique-Robert BEJOT, ancien laboureur à Pierrefonds, acquiert la charge lucrative de receveur des tailles de l'élection de Crépy avant 1742. La Révolution arrivée, Charlemagne BEJOT, cultivateur à Messy-en-France, est porté par les électeurs de Seine-et-Marne, député à l'Assemblée Législative. Pendant ce temps, les quelques enfants qui n'ont pu ou voulu rester dans les fermes, négocient les draps à Soissons ou marchandent l'épicerie ou la dorure à Paris. Mais l'enrichissement comme l'accès au pouvoir politique faisaient encore bon ménage avec la poursuite des activités agricoles.

A sa mort en 1830, Charlemagne BEJOT, l'ancien cultivateur de Messy-en-France, laissait une des fortunes les plus considérables des campagnes de l'Ile-de-France : 1.500.000 F dans une grande ferme et 250 hectares de terre limoneuse à Messy, la moitié d'une forêt en Bretagne, un train de culture important, sans compter un mobilier somptueux laissé dans l'appartement parisien où il se retirait l'hiver (5). Ses deux fils, agents de change à Paris, comme ses deux nièces épouses de barons de la Restauration, quittaient ensuite les horizons champêtres pour entrer dans la meilleure société du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est dans leur château de Nointel, que les BEJOT accueillent la cour de Napoléon III aux beaux jours de la fête impériale. Eclatante réussite sociale à côté des cousins restés cultivateurs !

Les PREVOST ne constituaient pas une dynastie originaire du Multien : Pierre, l'ancêtre le plus ancien connu, signait en 1562 le bail de la ferme de Maurepas à Mitry-en-France, propriété du Chapitre de Notre-Dame de Paris (6). Bien implantés autour de Tremblay et de Villepinte aux XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles, ils restent pour la plupart dans la même région, sauf Nicolas, laboureur à Marcilly puis Chèvreville-en-Multien, près de Nanteuil-Haudoin, de 1763 à 1784. Comme chez les BEJOT, l'homogamie socio-professionnelle demeure très forte, de père en fils : depuis 1640, on compte 17 PREVOST dans la grande culture, à côté de 5 marchands de la capitale, épiciers ou merciers : la bonne marchandise urbaine et surtout parisienne constitue le niveau d'équivalence sociale de nos laboureurs.

Ici aussi, on rencontre des receveurs de seigneurie : Pierre-André PREVOST, d'abord laboureur à Messy, entre dans la ferme de la seigneurie de Manoeuvre en 1748, puis dans celle de Bouillancy en 1758 qu'il cède à sa fille Marguerite lors de ses noces avec Nicolas TRONCHON à la veille de la moisson 1779 ; Claude PREVOST, son oncle, avait reçu en dot de son père en 1713, la ferme de la seigneurie de Villepinte, appartenant aux moines de l'Abbaye de Saint-Denis, avant d'obtenir en 1733 des religieux de Chaalis la très belle ferme de Vollerand (250 ha.) à Villeron qu'il abandonne à 68 ans, en 1761, à sa fille Nicole, en faveur de son mariage avec Pierre MANGIN. Mais, on trouve aussi chez les PREVOST quelques laboureurs détenteurs de l'office seigneurial de procureur fiscal : avec cette charge, Roch PREVOST procureur-fiscal de la seigneurie de Messy en 1680, incarnait le ministère public au village, représentant la société et le seigneur auprès de la justice seigneuriale, en cas de contravention grave à l'ordre public ou d'atteinte notoire aux droits du seigneur. Chargés de faire respecter les arrêts et règlements pris dans le ressort des juridictions seigneuriales, représentant le seigneur dans les conseils de famille qui désignaient les tuteurs des enfants mineurs et dans les inventaires dressés pour protéger leurs intérêts, les procureurs fiscaux présidaient souvent les assemblées des habitants qui élisaient syndics, messieurs et marguilliers. L'exercice d'une telle charge ajoutait au pouvoir des fermiers, un prestige et une autorité indéniables.

(4) Archives nationales (qu'on abrégera AN), Z1G 291 B, Rôle de taille de Gonesse pour l'année 1740.

(5) AN, Minutier Central des notaires parisiens (qu'on

abrégera MC), XXIV, 1273 : liquidation de la succession de Charlemagne BEJOT, 10-01-1834.

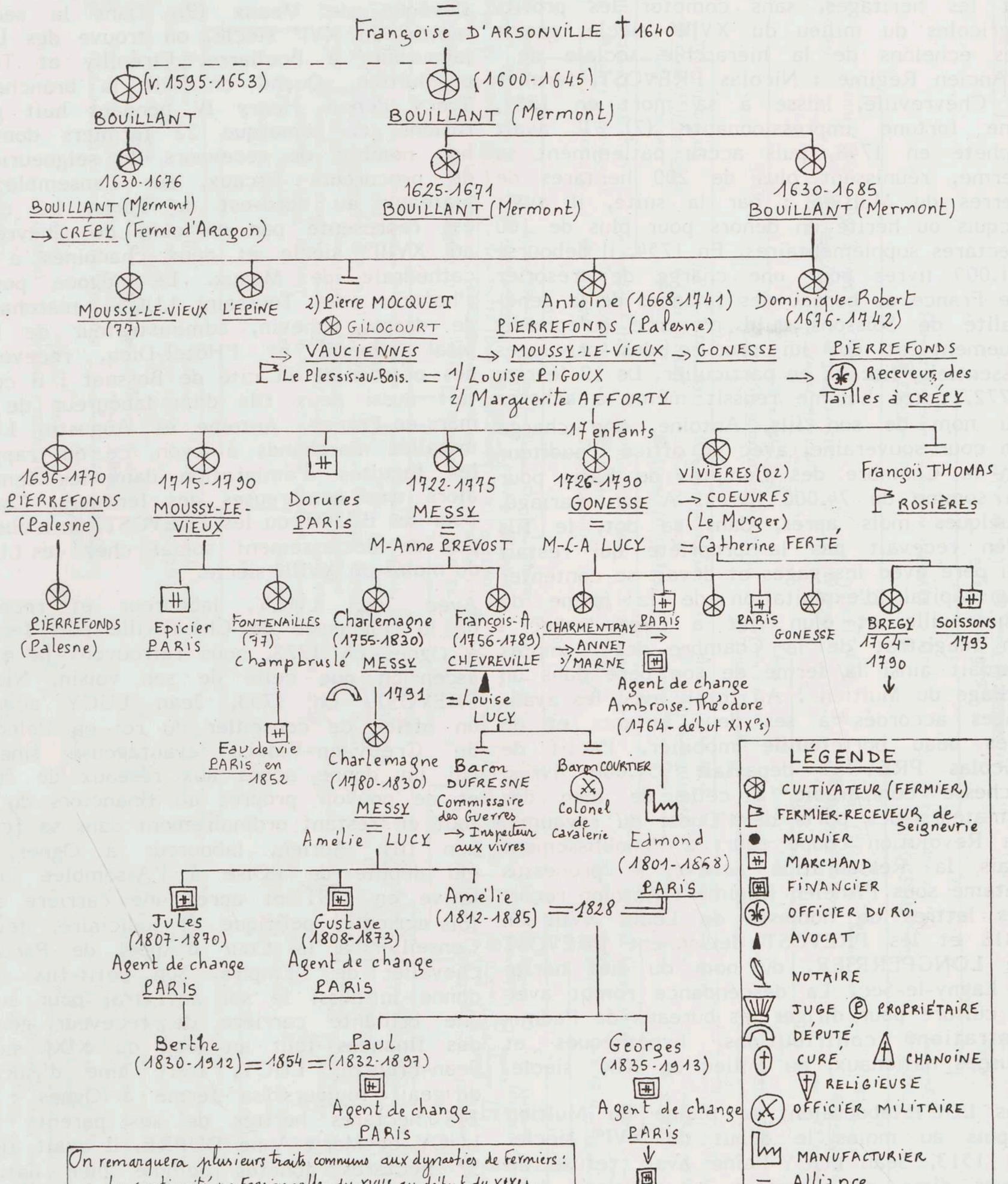
(6) AN, S 329, bail du 15-07-1562.

TABLEAU N° 1:

LES BEJOT: GÉNÉALOGIE SIMPLIFIÉE

Charles BÉJOT

Installé à BOUILLANT(60) en 1600



**LÉGENDE**

- ⊗ CULTIVATEUR (FERMIER)
- ⚡ FERMIER-RECEVEUR de seigneurie
- MEUNIER
- ⊕ MARCHAND
- ⊞ FINANCIER
- ⊛ OFFICIER DU ROI
- ▲ AVOCAT
- ✍ NOTAIRE
- ⚖ JUGE
- Ⓜ PROPRIÉTAIRE
- ⚔ DÉPUTÉ
- ⊕ CURE
- ⚙ CHANOINE
- ⚔ RELIGIEUSE
- ⊗ OFFICIER MILITAIRE
- Ⓜ MANUFACTURIER
- = Alliance
- BOUILLANT: Résidence
- Changement de résidence (ou de profession)

On remarquera plusieurs traits communs aux dynasties de Fermiers:

- La continuité professionnelle du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup>s. avec une voie d'évasion par la marchandise urbaine et surtout parisienne
- Un rayonnement géographique et social élargi au XVIII<sup>e</sup> siècle
- Une forte endogamie avec les autres grandes Familles agricoles (ex. les LUCY)
- Au XIX<sup>e</sup> siècle, une ascension sociale qui passe par le départ sur PARIS et l'exercice de charges d'agent de change.

Deux ecclésiastiques, un prêtre habitué à Paris et un vicaire de gros village, signalent enfin un accès au premier ordre qui demeure modeste chez les PREVOST. Mais une branche, enrichie pas d'heureux succès dans les mariages et les héritages, sans compter les profits agricoles du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, gravit les échelons de la hiérarchie sociale de l'Ancien Régime : Nicolas PREVOST, fermier à Chèvreville, laisse à sa mort en 1784, une fortune impressionnante (7). Il avait acheté en 1748, puis accru patiemment sa ferme, réunissant plus de 200 hectares de terres du Multien ; par la suite, il avait acquis ou hérité en dehors pour plus de 100 hectares supplémentaires. En 1754, il débourse 41.000 livres pour une charge de trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons qu'il n'exerce qu'épisodiquement et qui lui procure des privilèges essentiels, fiscaux en particulier. Le 12 février 1772, notre homme réussit même à acheter au nom de son fils, Antoine, une charge en cour souveraine, avec un office d'auditeur en la Chambre des Comptes de Paris pour la somme de 74.000 livres. A son mariage, quelques mois après, dans sa dot, le fils n'en recevait pas la propriété qui restait au père avec les gages et devait se contenter du capital d'exploitation de la ferme de Chèvreville et d'un fief à Lagny-le-Sec : un magistrat de la Chambre des Comptes gardait ainsi la ferme de son père dans un village du Multien ! Au total, avec les avantages accordés à ses deux enfants et un très beau portefeuille mobilier, l'actif de Nicolas PREVOST dépassait 951.000 livres, richesse comparable à celle de bien des armateurs des ports de l'Ouest du royaume. La Révolution coupe court à l'anoblissement mais la Restauration achève le processus entamé sous l'Ancien Régime : Antoine reçoit ses lettres de noblesse de Louis XVIII en 1818 et les PREVOST deviennent PREVOST de LONGPERRIER, du nom du fief hérité à Lagny-le-Sec. La descendance rompt avec la culture pour diriger les bureaux de l'administration, contributions, hypothèques et Musées nationaux, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les LUCY labouraient la plaine du Multien depuis au moins le début du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1513, Jean LUCY l'aîné avait refusé de payer dîme et champart au chapitre de

Saint-Etienne de Meaux, pour ses terres de Marcilly (8). Au milieu du siècle, les LUCY retrouvaient la confiance des chamoines : Jacques, laboureur à Etrépilly, recevait pour neuf ans la ferme et les dîmes de l'évêque de Meaux (9). Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, on trouve des LUCY laboureurs à Boullarre, Etrépilly et Trocy-en-Multien. Quand on suit la branche de Trocy depuis Henry IV pendant huit générations, on remarque 22 fermiers dont un bon nombre de receveurs de seigneurie et de procureurs fiscaux, sur l'ensemble des plateaux au nord-est de Paris. Le clergé est représenté par un curé de Chèvreville au XVIII<sup>e</sup> siècle et deux chanoines à la cathédrale de Meaux. Le négoce pouvait s'honorer de Toussaint LUCY, marchand de draps, échevin, administrateur de l'Hôpital général et l'Hôtel-Dieu, receveur des octrois de la cité de Bossuet ; il comptait aussi deux fils d'un laboureur de Vémars-en-France, Antoine et Augustin LUCY installés marchands à Lyon, ce qui rappelle les facultés d'émigration dans les familles alors très nombreuses des fermiers. Comme pour les BEJOT ou les PREVOST, on n'observe pas de déclassement social chez les LUCY, du moins au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Avec Jean LUCY, laboureur et receveur de la seigneurie de Chèvreville puis fermier à Oignes en 1772, nous retrouvons la même ascension que celle de son voisin, Nicolas PREVOST. En 1753, Jean LUCY acquiert un office de conseiller du roi en l'élection de Crépy-en-Valois, avantageuse sinécure qui lui donne accès aux réseaux de crédit et de pouvoir propres au financiers du roi, tout en restant ordinairement dans sa ferme. Son fils, Adrien, laboureur à Oignes, est élu député de l'Oise à l'Assemblée Législative en 1791 et après une carrière à la fois agricole, politique et judiciaire, devient Conseiller à la Cour d'Appel de Paris et chevalier de l'Empire. Son petit-fils abandonne lui-aussi le sol ancestral pour suivre une brillante carrière de receveur général des finances tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Jean-François LUCY, frère aîné d'Adrien, dirigeait toujours sa ferme à Oignes : aux 148 hectares hérités de ses parents Jean LUCY et Marie-Anne DUPRE, il avait ajouté 37 hectares achetés comme bien national au district de Crépy en 1791 puis reçu 4

(7) AN, MC LIV, 1020. Partage des successions de messire Nicolas PREVOST, Président-trésorier de France et de Marie-Geneviève De Sacy, 2-09-1785.

(8) Archives départementales de Seine-et-Marne (qu'on abrègera AD 77), G 43.

(9) AD 77, G 33. Bail sans date (milieu XVI<sup>e</sup> siècle).



hectares de la succession d'une tante maternelle en 1800, soit un joli domaine de 190 hectares, autour du corps de ferme. En 1810, il vend l'ensemble 400.000 F à la charge d'un bail de vingt ans moyennant 14.000 F à son profit (10). Son fils Achille sauve habilement la ferme des ravages des troupes alliées en 1814, poursuit le bail après 1818 et, à son départ d'Ognes, devient receveur des contributions directes de Meaux. Personnalité hors de pair, il vit retiré chez son gendre, Léon Petit, jusqu'en 1891, à plus de 95 ans, laissant auprès de ses descendants le souvenir d'un chasseur invétéré, d'un esprit très cultivé et d'un estomac redoutable : "le Président de la République n'a pas mieux déjeuné que moi" se plaisait-il à répéter après les repas copieux qu'on se devait de lui servir ! (11) Les soeurs d'Achille, mariées l'une avec un agent de change parisien, l'autre avec Charlemagne BEJOT dont on a présenté la fortune *supra*, la troisième avec HARROUARD-RICHEMOND, cultivateur à Vincy puis à Beauval, au Plessis-Placy, élu député de la Seine-et-Marne, confirment une réussite sociale plus éclatante que dans les autres branches LUCY.

Les GIBERT incarnent peut-être le plus nettement les deux grands traits qui dégagent désormais des dynasties de fermiers : la très longue continuité socio-professionnelle et la réussite des ascensions sociales dans certaines trajectoires familiales. Retrouvés à Acy-en-Multien dès 1592 où l'ancêtre Guillaume est déjà "marchand-laboureur", plus de 50 fermiers Gibert ont été repérés sur 13 générations jusqu'aujourd'hui, malgré de nombreuses lacunes dans la documentation. Quatre siècles au moins de continuité économique, ce n'est pas un record, puisque des dynasties de la plaine de France qui se sont étendues vers le nord jusqu'au Valois, comme les THEROUENNE de Roissy-en-France, les AFFORTY de Louvres-en-Parisis, les BERNIER du Plessis-Placy, les COURTIER de Messy-en-France, les CHARTIER de Belloy ou les NAVARRE de Villeroy-en-France, étaient déjà installés dans les fermes au

XV<sup>e</sup> siècle, avant ou pendant la reconstruction agraire qui a suivi la Guerre de Cent ans.

L'exercice de la charge de procureur-fiscal et de la fonction de receveur seigneurial à Rosoy-en-Multien, Boullare, Baron, Acy ou au Plessis-Placy, traduit ici encore le contrôle de l'appareil seigneurial. Mais fait exceptionnel dans les campagnes, les GIBERT ne se contentent pas de le gérer mais réussissent à l'investir en achetant la seigneurie de Rosoy-en-Multien. Comme tout grand fermier, Claude I GIBERT laisse à son décès en 1729, un capital d'exploitation important (12) : six attelages à trois chevaux, deux troupeaux de bêtes à laine s'élevant à 840 têtes, une trentaine de vaches, une vingtaine de porcs, en tout 12.500 livres pour le cheptel vif auquel il faut ajouter 1400 livres de cheptel mort, charrues, herses, charrettes et autres instruments. L'entreprise semble dépasser 250 hectares et les stocks en grains et fourrage, considérables, s'élèvent à 23.000 livres dans l'inventaire (13). Mais l'exploitation comprenait le château de Rosoy et notre laboureur était devenu le seigneur de son village : en 1721, Claude avait porté aveu et dénombrement des terres, fief et seigneurie de Rosoy, suivant les prescriptions féodales auprès du marquis de NERY, devant PASQUIER, notaire royal à Crépy-en-Valois. S'il est relativement courant de rencontrer des fermiers détenteurs de petits fiefs, il l'est beaucoup moins de les voir à la tête d'une seigneurie tout entière. La descendance GIBERT conserve ainsi Rosoy jusqu'en 1789. Comme précédemment, on retrouve une poignée de marchands drapiers ou marchands de soie à Paris et quelques ecclésiastiques dont un chanoine de Senlis, abbé de Saint-Martin de Noyon, député du clergé pour le bailliage de Vermandois à l'Assemblée Nationale en 1789, l'aîné des cinq fils de Nicolas GIBERT, receveur des dames de Chelles à Baron. Bien vite, les perspectives s'élargissent : Nicolas GIBERT de Maisonneuve, sixième fils de Claude I, adjoint à son commerce de draperie à Paris, des activités financières lucratives en tant

(10) Archives familiales Petit, Paris. Vente de la ferme d'Ognes, 11-04-1810 devant DOULCET, notaire à Paris.

(11) Témoignage recueilli en 1985 auprès de ses descendantes, Mlles Jacqueline et Marie-Thérèse PETIT.

(12) AN, MC, XVIII, 527. Inventaire après décès de Claude GIBERT, seigneur de Rosoy-en-Multien, commencé le 21-01-1732.

(13) Chiffres bien supérieurs aux 2500 livres du "très beau cheptel" et aux 6000 livres de stocks agricoles de Claude DUMESNIL, receveur des dames de Saint-Paul à Goincourt, aux portes de Beauvais, prototype du "fermier-laboureur" depuis les travaux de Pierre GOUBERT cf, Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, pp 175-176 et La vie quotidienne des paysans français au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1982, pp 152-154.

TABLEAU N° 3 : LES GIBERT

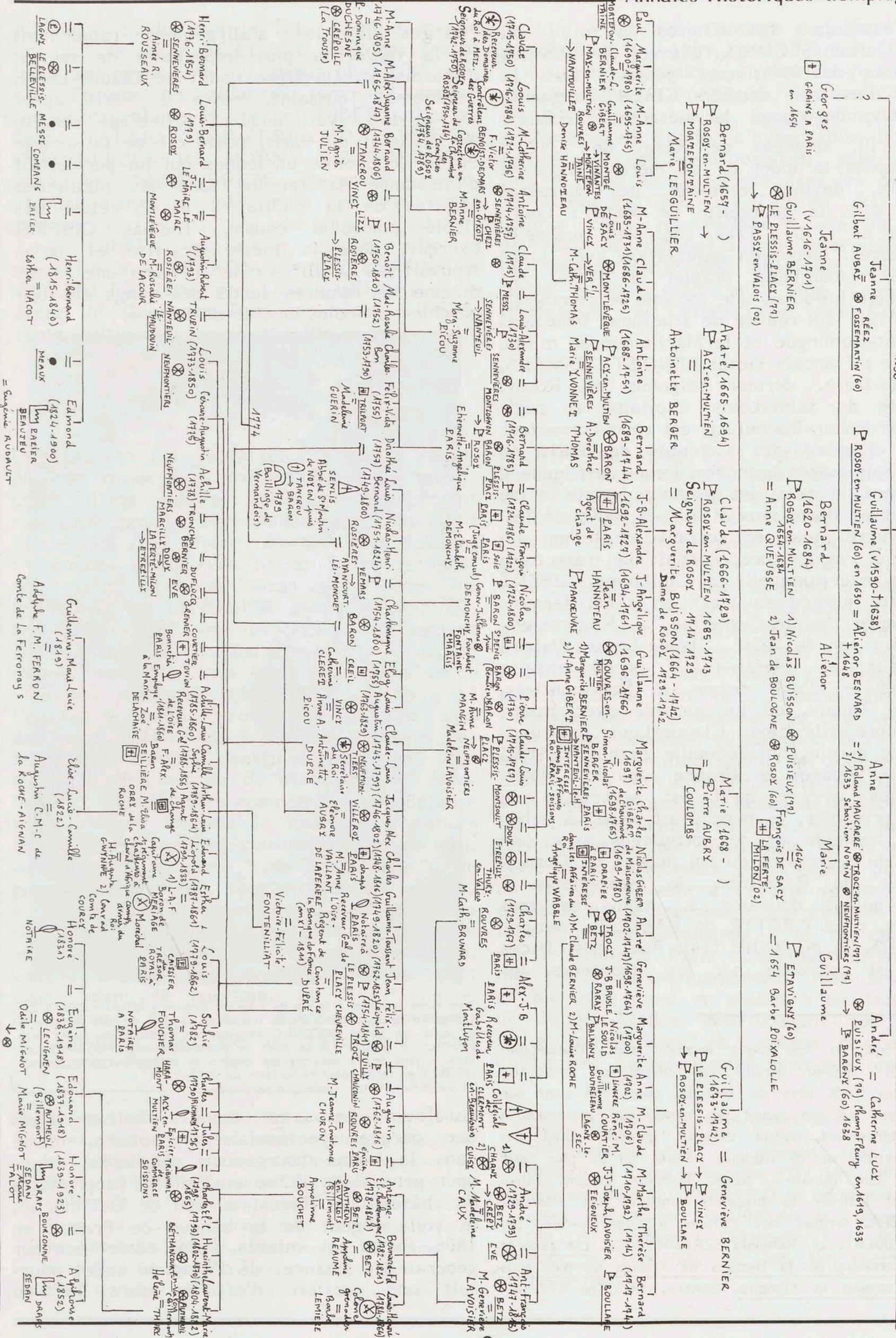
LEGENDE de TABLEAU N° 4.

? Guillaume ACY-EN-MULTIEN (60) 1592

? Antoine ROSOY-EN-MULTIEN (60) en 1603 = Guillemette PASQUIER

Louis = Françoise LE MERCIER LIZY-SUR-OURCE, 1623

Puissante dynastie de Fermiers, ou derrière une stabilité socio-professionnelle pluriseculaire, s'observent plusieurs formes d'accession sociale au XVIII<sup>e</sup> comme au XIX<sup>e</sup>s : l'exercice des officiers royaux, le mariage de l'argent ou l'accès au notariat parisien souvent liés aux familles urbaines et accablent les contrastes sociaux.



qu'intéressé, dans les affaires du roi ; son gendre, Joseph SEGOND, receveur des gabelles et traites de Montluçon, poursuit dans la finance. Les trois derniers GIBERT seigneurs de Rosoy, ont gravi la hiérarchie sociale :

Claude III, seigneur de Rosoy de 1742 à 1750, après la mort de sa mère Marguerite BUISSON, devient receveur des domaines du roi dans la généralité de Metz ; Louis, seigneur de 1750 à 1784, contrôleur ordinaire des guerres, dirige en association avec Louis BENOIST, marchand drapier à Paris, fils de fermier lui-aussi, une société de commerce de pacotille qui réalise de fructueux bénéfices sur Saint-Domingue et la Martinique au milieu du siècle ; François-Victor BENOIST-DESMARS, le beau-frère, dernier seigneur de Rosoy, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Rohan-Rochefort, est reçu correcteur en la chambre des Comptes de Paris en 1756. Trois autres branches, issues de Claude I, conservent la tête des grandes fermes entre Nanteuil et Baron aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. La dernière, tout en restant longtemps attachée à l'agriculture, connaît la trajectoire la plus exceptionnelle : Guillaume GIBERT avait été jusqu'à sa mort en 1766, fermier du prieuré Sainte-Catherine à Rouvres-en-Multien ; son fils aîné, Claude-Louis, d'abord laboureur au Plessis-Placy prend ensuite la conduite d'une ferme à Neufmontiers, près de Meaux, où lui succède avec talent son propre fils aîné, Claude-Louis lui-aussi. C'est ce dernier qui accueille Arthur YOUNG dans ses **Voyages en France** sans lui laisser longtemps ignorer qu'il est secrétaire du roi. A prix d'or, le père avait réussi à acheter la noblesse et ses privilèges avec une charge de secrétaire du roi auprès du Conseil supérieur de Roussillon, la "savonnette à vilain" qu'une douzaine au moins de gros fermiers, dont CRETTE de PALLUEL, obtiennent à la fin du XVIII<sup>e</sup> (14). Avec ces offices royaux si convoités par les laboureurs, les

charges fiscales s'allégeaient rapidement et la taille, la plus importante de toutes, disparaissait. Un frère cadet de Claude-Louis, Guillaume Toussaint, resté à Paris après ses études, avait acquis l'office de notaire au Châtelet de Paris, poste clé de la société et de l'économie anciennes qui lui permettait d'introduire sa famille dans les meilleures affaires de la capitale. Il n'y était pas isolé puisqu'un cousin, Thomas GIBERT, exerçait déjà la même activité et qu'on trouvait au XVIII<sup>e</sup> siècle à Paris une bonne dizaine de notaires sortis des rangs des oligarchies agricoles de l'Ile-de-France.



"Une riche fermière à la fin de l'Ancien Régime : la veuve BOCQUET. L'élégance de la coiffure et la finesse de la robe de soie distinguent la veuve de Simon BOCQUET, receveur de l'abbaye de Juilly, déjà âgée sur ce portrait. A la mort de Marie-Marguerite FOURNIER, en 1805, à plus de 92 ans, ses dix enfants se partageront pour plus de 110.000 F en terres, dont 93 hectares sur Juilly." (cliché Didier Proffit. Collection particulière)

(14) Il s'agit en fait d'une location car Claude-Louis GIBERT n'avait acheté cet office de secrétaire du roi "qu'à titre de custode, pour n'en jouir que pendant sa vie quant à l'honorifique seulement" : l'anoblissement n'était définitif qu'après vingt ans d'exercice, or ce titulaire mourut un an plus tard. Mais une dizaine d'autres fermiers avaient réussi à en acheter la propriété entière, tel Pasquier BERGER, fermier des Corbies à Lagny-le-Sec. Sur les GIBERT, cf. Romuald SZRAMKIEWICZ, Les régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire, Genève, 1974, pp 137-147.

Guillaume-Toussaint devait réaliser alors une percée spectaculaire : notaire, marié dans la bonne bourgeoisie parisienne, receveur général de l'Oise en l'an XI, propriétaire du château de Thieux, au sud de Dammartin, le voilà régent de la banque de France en 1806. Parmi ses enfants, l'aîné reste receveur général des finances de l'Oise, le cadet poursuit une carrière d'officier dans l'armée

d'Afrique tandis que la fille Camille épouse en 1805 le baron SEILLIERE, l'un des grands banquiers-négociants du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ensuite les alliances sont éclatantes : les petits-enfants du régent GIBERT s'appellent TALLEYRAND-PERIGORD, MONTESQUIOU-FEZENSAC, MORNY, LA BOURDONNAY et DREUX-BREZE. Ascension exceptionnellement brillante mais non pas isolée puisque le second fils du régent, Arthur-Louis GIBERT, agent de change, allie sa postérité aux FERRON de la FERRONAYS, GONTAUT-BIRON et COSSE-BRISSAC. Un frère de Guillaume-Toussaint, Jean GIBERT, resté cultivateur au Plessis-Placy, en mariant

sa fille à un autre notaire parisien, Thomas BOUCHER, en 1803, avait ouvert la voie à d'autres ascensions : l'arrière-petite fille de notre fermier du Multien, comtesse GERARD de RAYNEVAL, avait épousé l'ambassadeur de France en Russie. L'hypergamie féminine, si connue des généalogistes, joue surtout vers le haut de la société dans les dynasties de fermiers. Chez les GIBERT du Multien comme chez les BOISSEAU de la plaine de France et quelques autres dynasties rurales, les descendantes des laboureurs du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient mêlé leur sang à la haute finance et à l'aristocratie des Croisades.

\* \*

\*

Que peuvent nous apporter ces quatre exemples de trajectoires dynastiques ? Ils témoignent d'une réalité sociale numériquement restreinte mais économiquement capitale : l'élite des gros exploitants. Quelques dizaines d'exemples confirmeraient le modèle esquissé : plus au nord, davantage centrés sur le Valois, les LAVOISIER et les MOCQUET, les SAINT-JUST et les FERTE présentent des généalogies comparables, qui recoupent même, dans bien des branches, celles qu'on vient de présenter (15) ; plus au sud ou à l'ouest, le même groupe se poursuit sous des noms différents. L'oligarchie rurale des fermiers-laboureurs constitue ainsi un trait essentiel de l'histoire de ces plateaux céréaliers et exerce un rayonnement qui dépasse sous l'Ancien Régime le cadre des grandes fermes : les familles considérées comportent, au-delà des simples "coqs de village", de grands notables qui, tout en gardant un pied à la ferme, acquièrent des honneurs, des responsabilités, une richesse qui s'étendent aux petites villes régionales - Senlis, Meaux, Crépy, Soissons - et pour une bonne part jusque dans la capitale. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la plupart des actes notariés importants de l'histoire familiale ou patrimonial sont conclus à Paris et les notaires du Châtelet

se déplacent jusqu'à la ferme pour rédiger les inventaires, quitte à loger dans une auberge du faubourg Saint-Denis ou du faubourg Saint-Laurent, dans le premier cas, ou à coucher au village dans le second. Malgré des cas de régression sociale réels mais assez rares dans ces familles et difficiles à tous déceler, les grands fermiers ont révélé à la fois une stabilité pluriséculaire et un dynamisme social exceptionnels dans le monde rural : parmi les facteurs d'explication, dont certains sont déjà apparus au fil de l'analyse, on retiendra surtout ceux qui tiennent à la cohésion du groupe. Des facteurs extérieurs au milieu social ont joué manifestement : la proximité de Paris, déjà soulignée à propos des grandes décisions qui engagent les fermiers, est bien plus réelle pour les fermiers que pour l'ensemble de la paysannerie : les laboureurs ont toujours au moins un cheval de selle à l'écurie et les fermes des plus huppés reçoivent les premiers cabriolets dans les campagnes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (16). Or Paris constituait un immense marché d'approvisionnement, non seulement en blé mais aussi en pailles : les laboureurs de l'Ile-de-France bénéficiaient donc d'une rente de situation en matière de commercialisation. La géographie physique les avan-

(15) Sur les FERTE et les MOCQUET, existent des généalogies rédigées par les membres des familles. Sur les SAINT-JUST, et les LAVOISIER, signalons un Pierre LAVOISIER, laboureur à Feigneux dont on partage la succession avec Marie VALDAIN dès 1629 (Arch. not. Crépy, Carrier, 8-01-1629) et un Louis de SAINT-JUST l'aîné, laboureur à la ferme de Beauvoir à Orrouy tandis que son fils Louis de SAINT-JUST le jeune est receveur de Gilocourt en 1653

(Ibid. Carrier et Devallée, actes divers 1653-1654).

(16) On remarque ainsi un cabriolet chez Pasquier BERGER, à Lagny-le-Sec en 1787 (AN, MC, LXVIII, 626, inventaire du 29-08-1787) et un second partagé entre Jean-Charles COUTANCEAU et François-André PREVOST, fermiers à Chèvreville, à 12 lieues de Paris, en 1789 (AN, MC, XLI, 741, inventaire du 19-06-1789).

tageait aussi l'épaisseur de la couche limoneuse et la régularité des plaines. Les structures foncières de l'Ancien Régime, avec la présence de grands domaines constitués très tôt par l'Eglise, la noblesse ou la haute bourgeoisie parisiennes avec les grandes abbayes de l'Ile-de-France, avaient suscité au XIII<sup>e</sup> siècle la naissance d'un collaborateur efficace : le fermier exploitant. Doit-on y voir l'origine du type social ainsi affirmé (17) ? Quoi qu'il en soit, c'est à partir du XV<sup>e</sup> siècle, avant ou pendant la renaissance agricole qui a suivi la guerre franco-anglaise, que les premières dynasties semblent s'être constituées. Elles se développent au XVI<sup>e</sup> siècle, et après d'indéniables difficultés au XVII<sup>e</sup> siècle, paraissent triompher au XVIII<sup>e</sup> siècle quand la conjoncture céréalière et fourragère autorise d'appréciables profits agricoles. La relative souplesse de la société d'Ancien Régime, grâce aux cumuls d'activités ou d'honneurs, éloigne les fermiers de la véritable paysannerie pour les placer entre la bourgeoisie et l'aristocratie. Vice-rois des campagnes ? Les laboureurs l'ont été alors incontestablement. Mais ils le doivent surtout à un comportement et à une stratégie interne dont il faut préciser quelques éléments.

Par calcul politique, les fermiers cherchent à investir les positions stratégiques fondamentales au village : les recettes seigneuriales et les charges de procureur fiscal, doublées de charges judiciaires - lieutenant et même bailli - ou de fonctions paroissiales, sont sources de prestige, de pouvoir et de richesse. Elles occasionnent souvent des rivalités entre clans et peuvent introduire une différenciation interne dans le groupe social. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les fermiers cherchent à consolider aussi leur assise économique par le cumul de leur ferme avec des marchés de terre adjacents : dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, peut-être pour résister plus efficacement à la

mévente céréalière, les cumuls s'accroissent, aux dépens des laboureurs moyens. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le processus de cumuls des fermes, en laminant en grande partie la paysannerie moyenne, assure le triomphe des fermiers-laboureurs. Un observateur du Valois, aussi avisé que l'abbé CARLIER le dénonce en 1764 : "l'ambition et l'avidité des gros fermiers, ne se porte pas seulement sur les ménagers (petits laboureurs pourvus d'un marché de terre), mais aussi sur les fermiers médiocres qu'ils supplantent. On compte dans la même élection de Crépy, quarante-trois corps de ferme détruits, depuis 1728 jusqu'en 1762 : les terres de ces fermes existent encore, mais elles sont unies aux dépendances des grosses fermes voisines" (18). La montée des grands fermiers au XVIII<sup>e</sup> siècle s'est donc exercée au détriment d'une partie du groupe : seuls les plus chanceux et surtout les plus puissants et les mieux organisés ont donc su en profiter. En fait, derrière les individus, la solidité des dynasties a joué un rôle essentiel.

Seules les grandes familles, établies dans les positions clé de la société rurale souvent depuis longtemps, pouvaient mettre en oeuvre un comportement démographique particulièrement dynamique. Une stratégie d'alliances matrimoniales avec les autres grandes dynasties fermières ou inter-branches à l'intérieur de la même dynastie, si elle était suffisamment vaste, consolidait les résultats économiques et élargissait la clientèle professionnelle. C'était particulièrement appréciable quand l'alliance par les dots et les héritages, rassemblait des capitaux à des patrimoines importants. Le décollage social était alors rapide. Ainsi Nicolas PREVOST, devait en partie sa carrière aux 60.000 livres apportées en dot par sa femme, Marie-Geneviève DE SACY, en 1741 (19). Charles RINGUIER pouvait s'offrir une charge de secrétaire

(17) Sur ces questions, cf. Pierre BRUNET, Structure agraire et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise, Caen 1960, pp 274-466 ; Guy FOURQUIN, Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen-Âge, Paris, 1964, pp 474-526 ; Jean JACQUART, La crise rurale en Ile-de-France, Paris, 1974, pp 151-158 et pp 509-522 et du même auteur, "Réflexions sur les notables ruraux : Le groupe des marchands laboureurs en l'Ile-de-France du XV<sup>e</sup> siècle à la Révolution", dans Congreso de Historia rural, siglos XV al XIX, U.C.M 1984, pp 645-658.

(18) Abbé Claude CARLIER, Histoire du Duché de Valois, III, Paris, 1764, p 352, qui évoque par ailleurs

une modalité de la concentration des exploitations : "Les gros fermiers... offrent d'abord aux propriétaires des terres, un plus haut prix que le particulier, pour le temps d'un bail. A l'expiration du terme, ils leur font la loi, et les obligent de diminuer le prix du bail, tant parce que le premier détempteur étant éloigné ou expatrié, ce fermier n'a plus de concurrent, que parce que le cultivateur ayant été privé de son emploi, ne s'exposera plus à renouer avec le propriétaire, dans la crainte d'être dépossédé de nouveau", ibid. p351.

(19) AN, MC, LXVI, 443, contrat de mariage du 23-04-1741.

du roi sur l'impressionnante dot de 250.000 livres constituée en 1769 par Catherine THEROUENNE, veuve d'un fermier du Plessis-Belleville (20). En 1783, Guillaume-Toussaint GIBERT rembourse une bonne partie de l'emprunt de 290.000 livres qu'il a dû souscrire pour acheter un office de notaire au Châtelet de Paris, sur la coquette somme de 105.000 livres que Victoire FONTENILLIAT, sa future, reçoit dans son contrat de mariage (21). Une endogamie interne multipliait le capital de départ et les espoirs ultérieurs, tout en cimentant la cohésion dynastique : les unions entre cousins germains n'étaient pas exceptionnelles et l'Église accordait fréquemment des dispenses de parenté lors des noces de laboureurs. Les mariages s'accompagnaient d'une habile stratégie de transmission des fermes : l'un des époux apportait le droit au bail et le capital d'exploitation ; l'autre le mobilier et les lourds sacs d'écus qui constituaient au départ l'indispensable trésorerie. Ainsi en 1654, à la signature du contrat de mariage de Bernard GIBERT et d'Anne QUEUSSE, le futur fait entrer dans la communauté "tous et chacuns ses biens meubles, chevaux, bestiaux, grains et deniers" avec le bail de la ferme seigneuriale de Rosoy-en-Multien, tandis que l'épouse, outre ses "vestements et habillements" y apportait 6000 livres en deniers comptants (22). Au cours de leur vie active, les parents installaient donc successivement leurs enfants soit en les cautionnant dans la prise des fermes, soit en les mariant avec les cessionnaires d'autres exploitations. Dans la régulation du marché des fermes, le mariage jouait donc un rôle important, traduisant la mainmise des dynasties fermières qui cherchaient à le contrôler de plus en plus : moyennant pots de vin et augmentation du fermage, les parents se faisaient renouveler les baux par les propriétaires avant leur échéance pour les céder ensuite aux enfants. Le cas de la ferme de Rosoy-en-Multien transmise de père en fils chez les GIBERT depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'achat de 1721 n'en est qu'un exemple assez simple : bien des formules de transmission, plus complexes, faisaient intervenir des cessions de beau-père à gendre, d'oncle à neveu ou entre cousins. Dans ces stratégies de placement, la fécondité exceptionnelle des fermières, entre 1670 et 1780 dates rondes, tenait une place essen-

tielle : les enfants se répartissaient dans toutes les fermes disponibles, avec des voies de garage vers quelques cures du voisinage où le départ pour la ville proche, et même la capitale. Marchands, notaires, curés ou fermiers éloignés d'une même famille marquaient autant de points d'appui pour de nouveaux déplacements ou de nouvelles conquêtes sociales. L'ensemble des membres du lignage réussissait souvent à former un réseau de relations, réservoir de capitaux et actif système de protection sociale. En l'absence de crédit agricole, le réseau lignager offrait un crédit socio-professionnel et familial étendu, élargi au marché urbain par l'entremise des cousins notaires ou financiers.

Plus immédiatement, une habile politique d'orientation de l'épargne agricole en période faste, vers les investissements fonciers ou les placements mobiliers assurait une garantie solide en cas de difficulté. Souvent éloignés des purs fermiers décrits par Olivier de SERRES avant les physiocrates, les bons laboureurs depuis le XV<sup>e</sup> siècle se transmettaient un patrimoine foncier et immobilier respectable. Presque toujours disséminés sur plusieurs terroirs, ou éloignés de la ferme prise à bail, ces biens étaient loués à d'autres membres du groupe, immédiatement voisins. Conservés jalousement par les parents jusqu'à la mort, si possible accrus patiemment au cours de la vie active, ils constituaient les revenus d'une vieillesse qui, à la campagne, pouvait dès l'Ancien Régime, s'offrir le luxe d'une retraite "bourgeoise". Le patrimoine foncier fournissait enfin la garantie nécessaire pour réaliser des emprunts importants sur la place de Paris, soit pour rembourser des dettes trop lourdes, soit pour investir dans les offices ou acheter même une exploitation avec corps de ferme, si l'occasion, assez mesurée avant 1790, se présentait. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on assiste ainsi au développement d'une élite de fermiers-propriétaires, comme on l'a vu chez les LUCY ou les PREVOST à Oignes, Chèvreville ou Lagny-le-Sec. La vente des biens nationaux sous la Révolution n'a fait qu'accélérer un processus engagé sous l'Ancien Régime.

Un souci de plus en plus affirmé d'investissement culturel complète enfin l'assise matérielle de ce qu'il faut bien se résoudre à

(20) AN, MC, XLVIII, 174, contrat de mariage du 13-12-1769

(21) AN, MC, XXXIX, 591, contrat de mariage du 14-09-1783

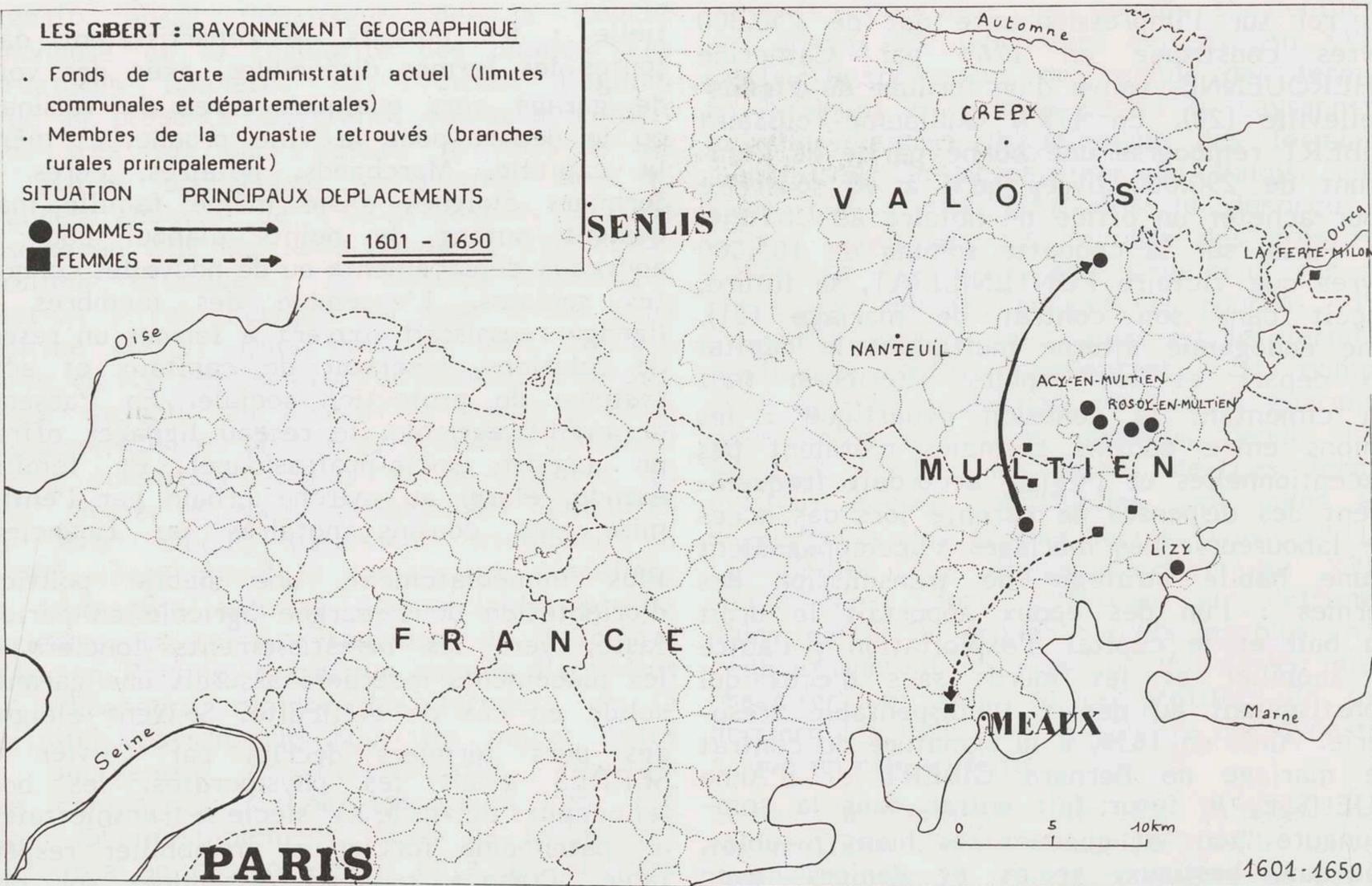
(22) AD 77, 230E 125, contrat de mariage du 9-01-1654.

**LES GIBERT : RAYONNEMENT GEOGRAPHIQUE**

- Fonds de carte administratif actuel (limites communales et départementales)
- Membres de la dynastie retrouvés (branches rurales principalement)

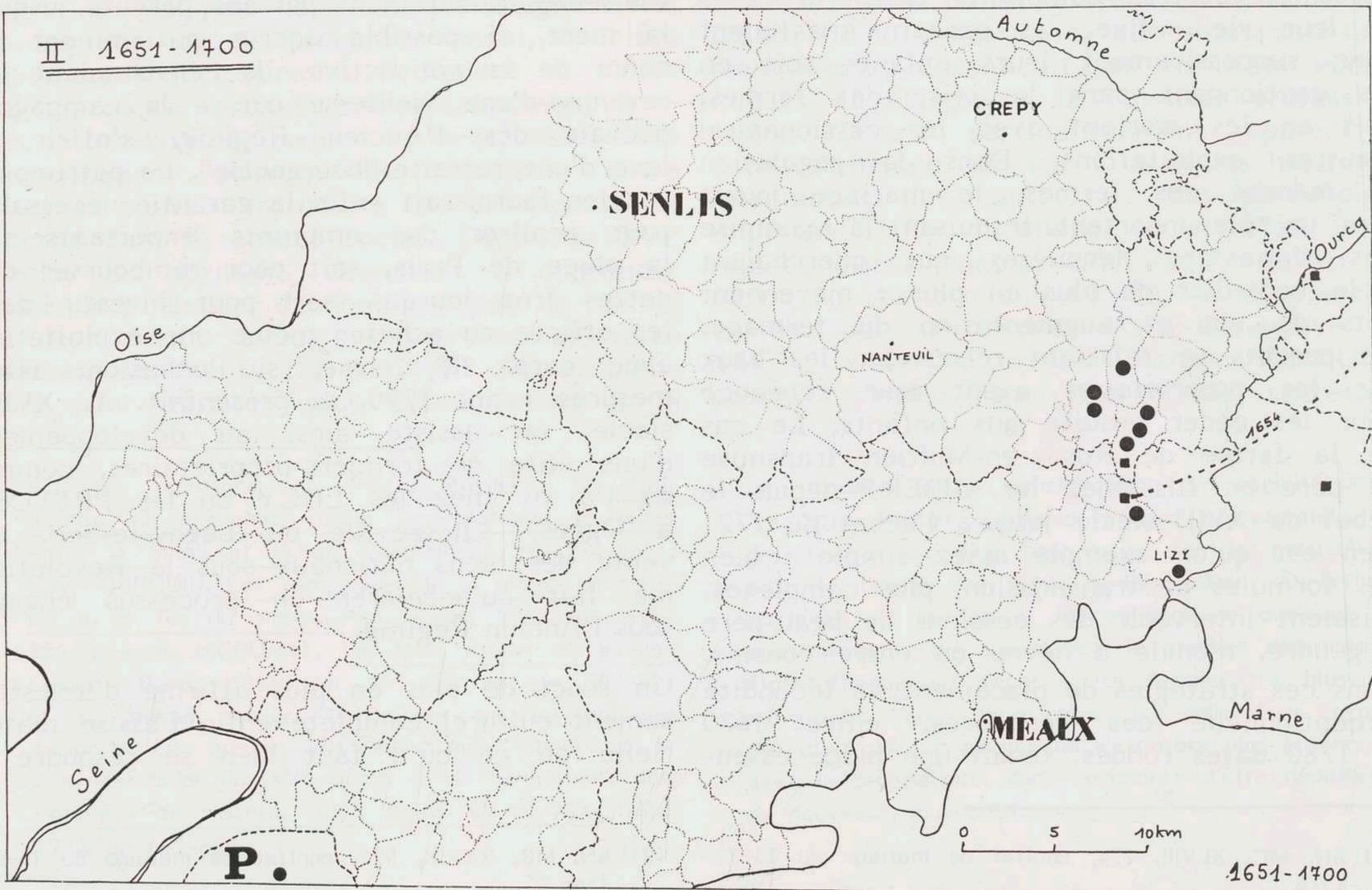
SITUATION      PRINCIPAUX DEPLACEMENTS

● HOMMES      ———→      I 1601 - 1650  
 ■ FEMMES      - - - - -→

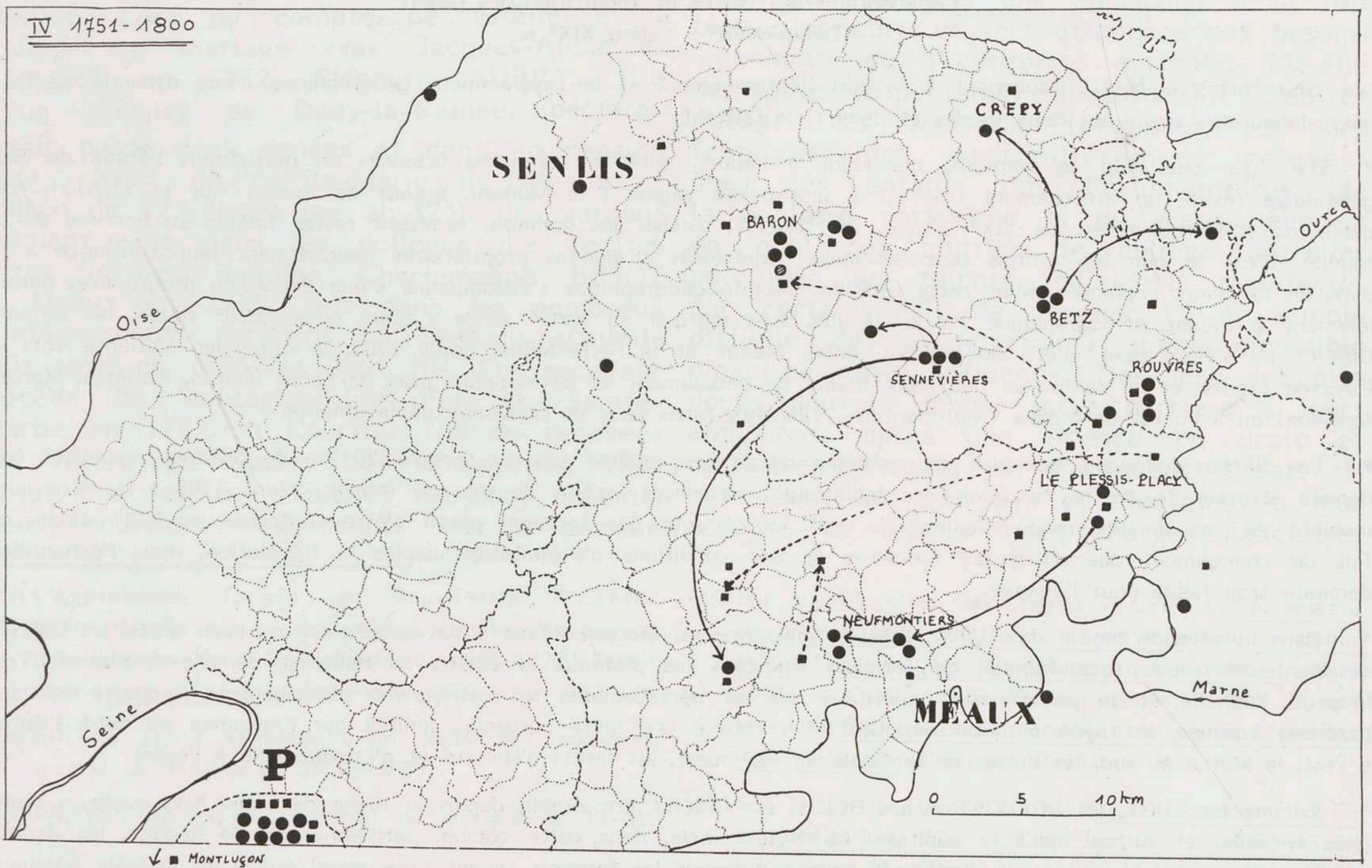
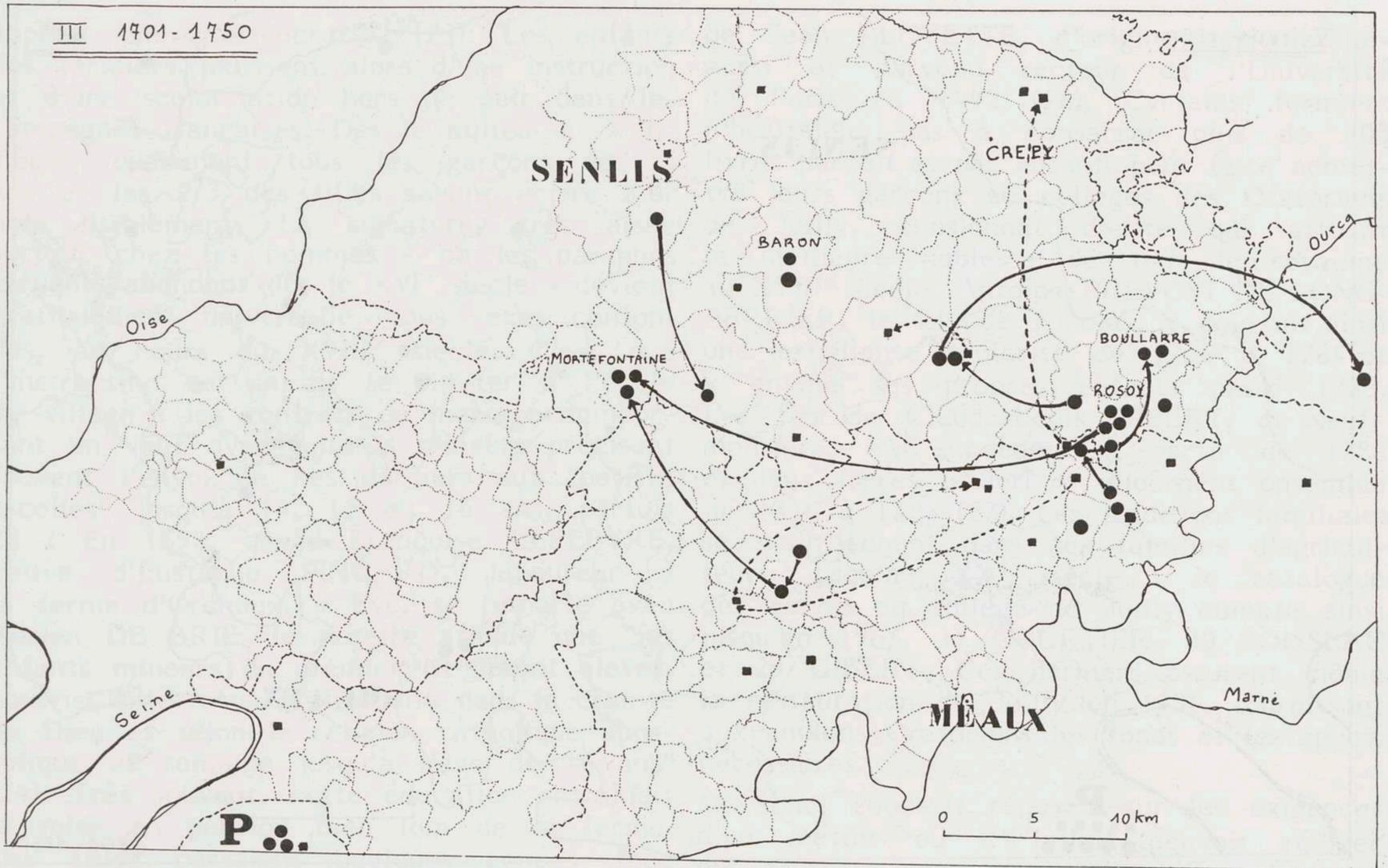


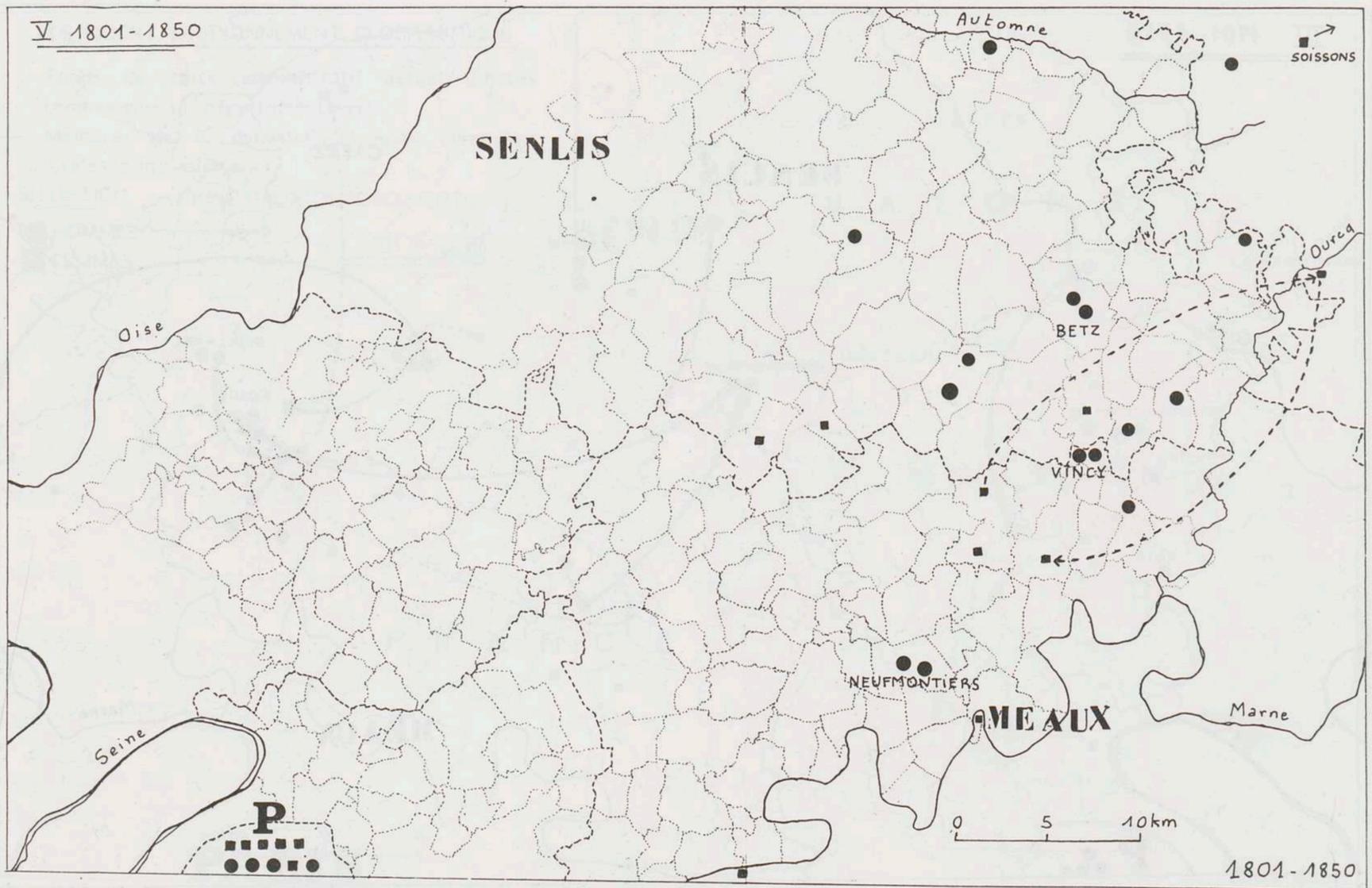
1601-1650

**II 1651-1700**



1651-1700





**Commentaire des cartes de répartition des Gibert  
Début XVII<sup>e</sup> - milieu XIX<sup>e</sup> s.**

Les cinq cartes ci-contre soulignent à la fois l'enracinement et le rayonnement géographique d'une dynastie de fermiers-laboureurs suivie sur deux siècles et demi : les GIBERT.

\* Bien que beaucoup de membres manquent à l'appel, dans les branches urbaines en particulier, l'étude de leur généalogie révèle un attachement très vif à une petite région : le Multien, autour de Rosoy, Acy et Etavigny. Du début du XVII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècles, les GIBERT, surtout les hommes, semblent rester fidèles au berceau de la famille. C'est là que les fermes sont les mieux contrôlées et que les propriétaires maintiennent leur confiance à la dynastie la mieux implantée. Mais cette relative stabilité géographique s'accompagne d'une expansion progressive, parallèlement à l'essor démographique de la famille, très marqué au XVIII<sup>e</sup> siècle : alors qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les enfants GIBERT ne s'éloignaient guère du Multien, entre Meaux et la Ferté-Milon, après 1700, la dispersion s'oriente vers le Pays de France et le Valois. De nouveaux foyers de peuplement se développent près de Senlis (Baron, Rosières, Morte-fontaine) ou à l'ouest de Meaux (Neufmontiers, Villeroy), relais pour de nouveaux déplacements.

\* Les flèches indiquent quelques changements de fermes, opérés souvent jusqu'à 20 km de distance, rappelant une donnée structurelle de la condition des laboureurs, largement exclus du marché foncier avant 1789 : la nécessaire mobilité en cas de non-renouvellement du bail. La sécurité des fermiers paraît s'être renforcée au XIX<sup>e</sup> siècle, du fait du changement des structures foncières et des conditions d'exploitation depuis la Révolution, mais l'échantillon demeure trop faible pour l'assurer.

\* Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la puissance du groupe semble à son apogée : avec leurs alliés, les GIBERT dessinent un réseau socio-familial de fermiers sur tous les plateaux céréaliers du nord-est de l'Île-de-France. Très large à l'échelle de la paysannerie majoritaire où les déplacements se restreignent généralement à quatre ou cinq paroisses voisines, le rayon d'action des GIBERT recouvre une unité naturelle, limitée par l'Automne au nord, l'Ourcq à l'est, la Marne au sud, les buttes de la Goële au sud-ouest, les forêts d'Halatte et d'Ermenonville à l'ouest.

\* Comme les LUCY, les PREVOST et les BEJOT, les GIBERT ont établi, depuis le règne de Louis XIV, quelques branches en ville, et surtout dans la capitale. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans cette colonie parisienne, par le négoce, les deniers du roi ou le notariat, prospèrent d'influents cousins auxquels les fermiers savent faire appel quand les intérêts familiaux ou professionnels sont en jeu.

appeler une "fermocratie" (23). Les enfants des fermiers jouissent alors d'une instruction et d'une scolarisation hors de pair dans les campagnes françaises. Dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, quasiment tous les garçons de 15 ans et les 2/3 des filles savent écrire leur nom lisiblement. La signature, très aisée surtout chez les hommes - où les paraphes élégants abondent dès le XVI<sup>e</sup> siècle - devient pratiquement universelle, tous sexes confondus, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est que l'instruction ne saurait se limiter à l'école du village : les contrats de mariage comportant un veuf avec enfants mineurs précisent souvent l'envoi de ces derniers aux "petites escolles" jusqu'à 14, 15 ou 16 ans, parfois 18 ! En 1698, quand Françoise LEFEBVRE, veuve d'Eustache PINGARD, laboureur à la ferme d'Orcheux, à Eve, se remarie avec Adrien DE BRIE, le notaire stipule que "les enfants mineurs du premier lit seront élevés, nourris, entretenus et instruits dans la crainte de Dieu et selon la religion catholique apostolique et romaine jusqu'à l'âge de 16 ans" (24). Très souvent, cette éducation entraînait la mise en pension bien loin de la ferme. Les filles partaient quelques années chez les religieuses de la Présentation à Senlis, et surtout chez les Ursulines, à Meaux, Saint-Denis, Clermont-en-Beauvaisis ou Crépy-en-Valois. Lors du compte de tutelle établi avant son mariage avec Jacques-Alexandre GIBERT en 1772, Eléonore AUBRY, fille d'un fermier de Douy-la-Ramée, déclarait avoir passé deux années et demi en pension au couvent de Sainte-Marie de Meaux, à raison de 275 livres par an (25). Les garçons allaient soit dans les collèges des petites cités locales, comme Charlemagne BEJOT à Meaux en 1770, soit dans les nombreux établissements parisiens : Montaigu accueillait ainsi en 1725 les deux fils d'un receveur décédé de Montagny-Sainte-Félicité, Sainte-Barbe en 1729 un Courtier fils du receveur de Villeroy-en-France, Les Cholets en 1759 celui d'un fermier d'Eve et les Bons Enfants, deux boursiers descendants de la famille

de Jean PLUYETTE, d'origine agricole lui-aussi et parvenu recteur de l'Université de Paris en 1442 (26). Certains fermiers n'hésitaient pas à consacrer plus de 400 livres par an et par enfant, pour faire admettre leurs garçons au collège des Oratoriens de Juilly, pensionnat d'élite qui attirait la meilleure noblesse de tout le royaume au XVIII<sup>e</sup> siècle. Antoine PREVOST DE LONG-PERRIER, le fils de Nicolas, y poursuit ainsi une excellente scolarité de 1756 à 1764 et y envoie ses propres enfants passé 1783. Les fils de Claude-Louis GIBERT, de Neufmontiers, s'y succèdent à partir de 1786 et deux frères BEJOT y séjournent ensemble de 1816 à 1823 (27). Les traditions familiales se maintiennent dans ces familles d'agriculteurs jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle : le catalogue des élèves du collège de Juilly compte ainsi jusqu'en 1968, 35 COURTIER, 30 BOISSEAU et 29 GIBERT. Ces derniers assurent même la restauration de Juilly en 1796, fournissant aux anciens Oratoriens les fonds et les appuis nécessaires.

Ce souci éducatif reposait sur les exigences d'un métier où il fallait pouvoir rédiger des contrats, tenir une comptabilité, défendre des intérêts importants et complexes. Mais le passage par les collèges assurait aux enfants des fermiers une éducation à la fois bien supérieure et fort étrangère aux besoins immédiats de l'entreprise agricole, fût-elle de taille respectable. Il autorisait d'autres perspectives sociales, favorisées par des fréquentations particulièrement relevées avec les enfants des Parlementaires, de la noblesse parisienne et du grand négoce : en quoi ces amitiés de collège ont-elles pu aider les talents individuels manifestés par certains fils de fermiers ? Il semble difficile de le déterminer mais impossible d'exclure cette influence. Dès lors, les plus doués pouvait donner large carrière à leurs ambitions, après une licence en droit et un titre d'Avocat en Parlement : soit ils revenaient au plat-pays et ajoutaient à leur activité de fermier, des charges judiciaires

(23) L'expression, forgée par Jean-Pierre JESSENNE, a été utilisée par lui dans son article sur "le pouvoir des fermiers dans les villages d'Artois (1770-1848)" dans Annales E.S.C., mai-juin 1983, pp 702-734.

(24) AD 77, 212 E Dammartin, en cours de classement, contrat de mariage du 26-05-1698.

(25) AN, MC, XXXIX, 541, contrat de mariage du 11-06-1772.

(26) Sur les Pluyette, cf. Charles PLUYETTE, Un recteur de l'Université de Paris au XV<sup>e</sup> siècle : Jehan PLUYETTE et les fondations qu'il institua, Paris 1900, et C-M DUGAS, "Autour d'Afforty : les Pluyette, dans Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Senlis, 1958, pp 19-23.

(27) Sur Juilly, cf. Etienne BROGLIN, De l'Académie royale à l'institution : le collège de Juilly (1745-1828), thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris IV, 1978, 810 - CCCXLVII p.

locales ou des sinécures administratives avantageuses dans les villes voisines ; soit ils restaient à Paris et se lançaient dans la voie des offices royaux, de la médecine ou de l'Eglise. La majorité ne poussait pas jusqu'aux grades universitaires les plus élevés : si l'on compte plusieurs cas de docteurs en théologie ou en médecine chez les enfants de fermiers, ils ne révèlent que la capacité du groupe à réaliser certaines ambitions personnelles quand les qualités s'y prêtaient. Bon nombre de fils de laboureurs s'arrêtaient après deux ou trois années de collège pour regagner le village ou se placer en apprentissage chez un marchand Parisien, souvent membre de la famille ou apparenté.

Mais le développement des bibliothèques chez les fermiers aisés du XVIII<sup>e</sup> siècle, traduisait une attention de plus en plus active à l'évolution intellectuelle de l'époque des Lumières. Chez Claude GIBERT en 1730 voisinent les volumes de droit, d'histoire et de littérature à côté du **dictionnaire** de MORERI et des inévitables ouvrages de dévotion, jansénistes pour la plupart. Si le notaire n'inventoriait que 23 livres de dévotion chez la veuve d'Antoine GIBERT à Sennevières en 1763 et qu'une trentaine dans la ferme d'Etavigny où venait de trépasser Pierre-André PREVOST, en 1788, on en comptait 63 sur les étagères de François-André BEJOT, à Chèvreville en 1789 et certains fermiers détenaient de véritables bibliothèques partagées entre le droit, l'histoire et la religion : 150 chez Pasquier BERGER ancien fermier

et secrétaire du roi à Lagny-le-Sec en 1727, 156 chez Jacques-Charlemagne DOUTRELEAU, laboureur et maître de poste à la Chapelle-en-Serval en 1778, 160 chez Eloy-Cyr THEROUENNE, propriétaire-cultivateur à Plailly en 1792. A sa mort, en 1830, Charlemagne BEJOT avait rassemblé l'essentiel de la littérature de son époque : dans les 200 volumes de sa ferme de Messy-en-France et les 786 de son appartement de la rue Richer à Paris, figuraient Voltaire et Rousseau, **L'encyclopédie** et **L'histoire philosophique des deux Indes**, les **Oeuvres** de Buffon comme le **Mémorial de Sainte Hélène** (28). Le XIX<sup>e</sup> siècle ouvre ensuite aux fermiers éclairés l'activité des sociétés savantes, historiques et agronomiques, en particulier, ou leur nom se répètent parfois jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

La Révolution de 1789, par une nouvelle donne du jeu politique et social avait nécessité des reconversions, souvent réussies dans les municipalités (en 1790 puis à partir de l'An VIII se succèdent des dynasties d'agriculteurs à la tête de certaines mairies), les conseils d'arrondissement et les conseils généraux des trois départements de l'Oise, de la Seine-et-Marne et de la Seine-et-Oise. Mais les nouvelles ascensions administratives ou financières s'opèrent de plus en plus en ville, par un divorce avec l'agriculture : tel n'était pas le cas de la France d'Ancien Régime qui, à bien des égards, constitua au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'âge d'or des fermiers-laboureurs.



(28) AN, MC, XXIV, 1255, Inventaire après décès du 13-09-1830.

